

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Morais-Chiasson	Numéro de permis 2005755	Date d'inspection Le 16 novembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie La Girouette		Numéro de téléphone (506) 358-1183	
Adresse 4 rue Beaulieu Saint-Isidore NB E8M 1T3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers des membres du personnel sont complets.
- Tout l'équipement de sieste est lavable et étanche.
- Les jouets sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents.

Discussion pour savoir l'heure de la sortie extérieur. Pendant ma surveillance les enfants sont en jeu libre.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 novembre 2021

Date

original signé par
Exodia Rousselle

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 novembre 2021

Date